



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question 2023-GC-137

Favoriser le tourisme avec une carte de transports publics pour les hôtes qui sont hébergés dans le canton - Où en sommes-nous ?

Auteurs :	Senti Julia / Roulin Daphné
Nombre de cosignataires :	0
Dépôt :	30.05.2023
Développement :	---
Transmission au Conseil d'Etat :	31.05.2023
Réponse du Conseil d'Etat :	29.08.2023

I. Question

Favoriser le tourisme avec une carte de transports publics pour les hôtes qui sont hébergés dans le canton - Où en sommes-nous ?

Les touristes de passage dans le canton de Fribourg ont beaucoup à y découvrir. L'objectif du canton, et en particulier de l'Union fribourgeoise du tourisme et de l'hôtellerie-restauration fribourgeoise, est d'attirer davantage de visiteurs qui réservent des nuitées et qui ne limitent pas leur séjour touristique en pays de Fribourg à une seule journée.

Jusqu'à ce jour, les hôtes hébergés dans le canton y accèdent plus souvent en voiture personnelle qu'au moyen des transports publics, bien qu'il existe un réseau satisfaisant de trains et de bus. En tant qu'hôte d'un lieu visité, on souhaite pouvoir disposer d'une offre facile à comprendre, attrayante et rapidement utilisable pour se rendre sur les lieux à découvrir.

A l'heure actuelle, il n'existe pas de carte touristique valable pour l'ensemble du canton de Fribourg, qui pourrait faciliter et encourager l'accès en transports publics aux lieux d'intérêt cantonaux et régionaux proches. A ce titre, il est à relever que, dans d'autres cantons comme le Tessin ou Genève, de telles offres existent et que les touristes qui séjournent dans un hôtel peuvent bénéficier d'une carte journalière gratuite pour les transports publics dans le canton.

Nous posons donc les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Quels genres de « cartes touristiques » existent actuellement dans le canton de Fribourg et ses régions limitrophes et intercantionales ?
2. Ces cartes touristiques proposent-elles uniquement des offres liées aux attractions à visiter ou incluent-elles l'utilisation des transports publics et tous les transports publics à toutes les heures de la journée ?
3. Ces cartes touristiques sont-elles remises gratuitement à l'occasion d'une nuitée ou sont-elles uniquement en vente ?

- 3.1 Peuvent-elles être acquises uniquement à titre individuel ou les hôtels du canton ont-ils la possibilité d'acquérir de telles *cartes* touristiques et de les distribuer eux-mêmes ?
 - 3.2 Les hébergeurs installés dans le canton ont-ils la possibilité d'acquérir de telles cartes à un prix plus avantageux, par exemple à partir d'une certaine quantité ?
 - 3.3 Le Conseil d'Etat envisage-t-il *de* soutenir le tourisme en créant une carte journalière unique pour l'ensemble du territoire cantonal à un prix abordable, afin que tous les touristes s'acquittant d'une nuitée sur le sol fribourgeois puissent en bénéficier (par acquisition directe ou par mise à disposition par leur hébergeur) ?
4. La nouvelle marque « Fribourg, terre de valeurs » a été lancée en 2022 (<https://www.fribourg.ch>). Dans cette perspective, la thématique d'un concept cantonal de transport en lien avec le tourisme a-t-elle été abordée ?
 - 4.1 La question des transports a-t-elle été abordée plus précisément ? Quels ont été la conclusion- et l'objectif fixés en ce qui concerne les transports et la circulation générés par le tourisme dans le canton de Fribourg ?
 - 4.2 Des solutions intercantionales ont-elles été discutées s'agissant des différentes régions touristiques du canton de Fribourg limitrophes des cantons voisins ?
 - 4.3 Dans quelle mesure le canton de Fribourg participe-t-il aux coûts de « Fribourg, terre des valeurs » ? Des montants sont-ils prévus pour l'amélioration de l'offre en matière de transports publics ? Si oui, dans quelle proportion ?
 5. Le canton de Fribourg estime-t-il qu'il serait envisageable d'optimiser l'offre pour les touristes en collaboration les organismes cantonaux touristes et hôteliers, ainsi qu'avec les organisations régionales voisines (par ex. dans le sens d'une carte couvrant le Mitteland ou la « barrière de rösti »), de sorte que la simplicité d'utilisation, la répartition équitable des coûts et le tourisme durable soient favorisés ?

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, il convient de préciser les démarches déjà entreprises et les remarques suivantes :

Test de la gratuité transports publics

En 2021, dans le cadre du plan de relance de l'économie fribourgeoise, la gratuité des transports publics a été offerte aux personnes séjournant dans le canton en hôtellerie et parahôtellerie, pour un total de 70'000 nuitées. Le reporting réalisé démontre la difficulté d'un suivi efficace des voyageurs, des parcours empruntés par ces derniers, des moyens de transport utilisés, ainsi que l'implication des hébergeurs dans ce processus. Le modèle d'affaires tendant au paiement d'un forfait « transports publics » portant sur l'ensemble des nuitées ne semble pas adapté à la logique du consommateur touristique et ne correspond pas au coût forfaitaire par utilisateur des transports publics (20 % des hôtes).

Groupe de réflexion « Gratuité des transports publics »

A l'initiative de la Commission marketing et promotion touristique de l'Union fribourgeoise du tourisme (UFT), un groupe de réflexion s'est penché sur la possibilité d'inclure la gratuité des transports publics dans la carte d'hôte cantonale. Après consultation des Associations faitières de la branche touristique, il en ressort qu'une solution globale n'est pas envisageable, la clientèle étant

différemment concernée selon le type d'hébergements. En effet, selon l'étude comportementale initiée par l'UFT et dont le rapport final a été élaboré en décembre 2022, seul un quart des visiteurs utilise les transports publics pour se rendre sur leur lieu de séjour – le pourcentage pouvant se limiter à moins de 10 % pour les hôtes des campings par exemple. Parmi eux, une grande partie possède déjà un titre de transport (Abonnement général, demi-tarif, Swisstravel Pass, offres Railway, carte journalière). Une demande d'offre par segment et par zone est cependant en cours auprès de la communauté tarifaire Frimobil.

Phase test en ville de Fribourg (zone 10) – été 2023

Un projet de gratuité des transports publics, portant sur trois mois en été 2023 dans la zone tarifaire 10 de la ville de Fribourg, a obtenu le soutien financier de Fribourg Tourisme et Région, des hôteliers de la capitale et de l'Agglomération. Selon les informations transmises à l'UFT, la communauté tarifaire Frimobil n'est cependant pas entrée en matière.

Utilisation de la taxe de séjour

L'UFT est en charge de l'encaissement de la taxe de séjour selon la loi cantonale sur le tourisme (LT ; RSF 951.1), soit une fixée à 3 francs par nuitée (gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans), dont 1.50 franc de taxe régionale, qui couvre des prestations réelles en faveur des hôtes. Compte tenu des règles liées à son utilisation, il n'y a pas, à ce stade, de possibilité d'y inclure les transports publics. D'autres cantons, régions ou villes ont fortement augmenté leur tarif de taxe de séjour pour financer des offres complémentaires, dont les transports publics. Selon plusieurs jugements tant au niveau fédéral que cantonal, le tarif de la taxe de séjour doit toutefois rester raisonnable et correspondre aux prestations proposées.

Offre de mobilité nationale

La Conférence des directeurs d'offices de tourisme régionaux de Suisse (CDR), en collaboration avec Alliance SwissPass, dont les CFF, HotellerieSuisse, Suisse Tourisme et l'Université de Saint-Gall, souhaite établir une offre intégrant le voyage aller et retour en transports publics dans les prestations d'hébergement à un prix attractif. Une enquête à grande échelle est actuellement en cours afin de déterminer quelle offre pourrait être lancée sur le marché lors de la phase pilote prévue prochainement.

Abonnements et titres de transport Frimobil

Si cela ne constitue pas une « offre touristique » à proprement parler, la Communauté Tarifaire Intégrale Fribourgeoise du canton de Fribourg et de la Broye vaudoise (Frimobil) propose des abonnements hebdomadaires permettant de voyager durant une semaine en transports publics à l'intérieur d'un périmètre choisi (nombre de zones sélectionnées). Ils facilitent l'utilisation par les touristes des transports publics dans le canton de Fribourg. L'abonnement 2^e classe valable sur l'entier de cette communauté tarifaire, soit l'ensemble du territoire cantonal et une large partie de la Broye vaudoise, coûte 130 francs pour un adulte et 98 francs pour une personne de moins de 25 ans (tarif jeune).

Il existe des cartes journalières dont le prix varie également en fonction du périmètre de validité. Elles coûtent pour l'entier de la communauté tarifaire et en 2^e classe 33,60 francs (16,80 pour les enfants de moins de 16 ans et les titulaires d'un abonnement demi-tarif). Cette carte peut s'acheter

aux différents points de vente, aux arrêts (distributeurs), dans les bus régionaux et sur des applications mobiles (par exemple CFF et FAIRTIQ).

FAIRTIQ, EasyRide (application CFF) et BLS Mobil facilitent également grandement l'achat de billets individuels par les touristes. Ces applications, valables sur l'ensemble du territoire suisse, permettent en effet de voyager sans acheter un titre de transport à l'avance et sans devoir connaître le nom du point de départ, celui de la destination finale ou le nombre de zones du trajet. Il suffit de deux clics pour voyager, un à l'entrée dans le moyen de transport, un autre à la sortie. Le prix du trajet est ensuite calculé automatiquement et au meilleur tarif.

Cela étant, le Conseil d'Etat est en mesure de répondre aux questions des députées Senti et Roulin comme suit :

1. *Quels genres de « cartes touristiques » existent actuellement dans le canton de Fribourg et ses régions limitrophes et intercantionales ?*

Depuis plus de 10 ans, l'UFT propose une carte d'hôte cantonale donnant droit à des réductions auprès de prestataires touristiques. En 2023, les réductions représentent un montant de 150 francs auprès de plus de 30 prestataires dont la liste se trouve sur le site www.floraguest.ch. D'autres organisations touristiques régionales proposent des offres de séjour à l'image de la « Fribourg City Card », du « Passeport La Gruyère » et du nouveau « DayPass La Gruyère ».

2. *Ces cartes touristiques proposent-elles uniquement des offres liées aux attractions à visiter ou incluent-elles l'utilisation des transports publics et tous les transports publics à toutes les heures de la journée ?*

Certaines des offres régionales incluent les transports publics durant le séjour. La carte d'hôte cantonale comprend exclusivement des offres financées par les prestataires.

3. *Ces cartes touristiques sont-elles remises gratuitement à l'occasion d'une nuitée ou sont-elles uniquement en vente ?*

Les offres régionales sont payantes, alors que la carte d'hôte cantonale est distribuée électroniquement et gratuitement lors de l'enregistrement auprès des hébergeurs sous forme de « QR Code ».

3.1 *Peuvent-elles être acquises uniquement à titre individuel ou les hôtels du canton ont-ils la possibilité d'acquérir de telles cartes touristiques et de les distribuer eux-mêmes ?*

La carte d'hôte cantonale est distribuée lors de l'enregistrement via la plateforme CheckIn-FR, prévue dans la loi sur le tourisme et faisant partie des plus innovantes en Suisse. La carte est donc transmise par messagerie électronique, SMS ou sous format papier, à l'hôte de manière individuelle.

3.2 *Les hébergeurs installés dans le canton ont-ils la possibilité d'acquérir de telles cartes à un prix plus avantageux, par exemple à partir d'une certaine quantité ?*

Pour la carte d'hôte cantonale, la distribution est gratuite. Pour l'intégration des transports publics, plusieurs essais ont été réalisés dont celui lié au plan de relance. Le manque d'informations détaillées empêche ce jour la poursuite de ce projet, sous réserve de l'offre demandée à Frimobil (réf. Groupe de réflexion « Gratuité des transports publics »).

3.3 Le Conseil d'Etat envisage-t-il de soutenir le tourisme en créant une carte journalière unique pour l'ensemble du territoire cantonal à un prix abordable, afin que tous les touristes s'acquittant d'une nuitée sur le sol fribourgeois puissent en bénéficier (par acquisition directe ou par mise à disposition par leur hébergeur) ?

Le Conseil d'Etat souhaite poursuivre le développement des infrastructures et l'offre de transports publics en lien avec le tourisme. Pour des raisons logistiques et financières, il n'envisage pas de soutenir une gratuité des transports publics.

Frimobil propose une carte journalière permettant de voyager sur l'ensemble du territoire cantonal ainsi que dans la Broye vaudoise à un prix abordable (voir préambule).

L'Etat de Fribourg subventionne, avec la Confédération et les communes, les transports publics en finançant les coûts non couverts par la vente de titres de transport. En 2022, ils ont versé un peu plus de 105,3 millions de francs pour les transports publics régionaux desservant le canton de Fribourg, dont 48 millions de francs (45 %) à charge du canton de Fribourg (Etat et communes). L'Etat de Fribourg et les communes concernées ont versé 31,4 millions de francs pour l'exploitation des lignes du trafic local (agglomérations de Fribourg et de Bulle).

4. La nouvelle marque « Fribourg, terre de valeurs » a été lancée en 2022 (<https://www.fribourg.ch>). Dans cette perspective, la thématique d'un concept cantonal de transport en lien avec le tourisme a-t-elle été abordée ?

Le lancement de la marque « Fribourg, terre de valeurs » vise à unir les divers acteurs de l'économie, du sport, de la culture et du tourisme sous une même marque avec pour objectif de faire rayonner Fribourg au-delà des frontières cantonales. Dans ce cadre, il n'a jamais été question d'un concept cantonal lié aux transports.

4.1 La question des transports a-t-elle été abordée plus précisément ? Quels ont été la conclusion et l'objectif fixés en ce qui concerne les transports et la circulation générés par le tourisme dans le canton de Fribourg ?

L'UFT suit très attentivement les possibilités en lien avec les transports publics et le tourisme. Une étude comportementale a permis de récolter de nombreuses informations sur les hôtes du canton, dont les moyens de transport utilisés par ces derniers. Les constats démontrent qu'environ 20 % des hôtes du canton viennent en transports publics et que 18 % utilisent sur place la voiture conjointement aux transports publics. L'UFT a des contacts réguliers avec les villes et cantons proposant des offres en lien avec les transports publics ainsi qu'avec les prestataires (CFF, TPF, Frimobil, FAIRTIQ, etc.).

L'étude susmentionnée peut être consultée sur le site institutionnel de l'UFT, www.uft-ftv.ch.

A noter que les loisirs sont le principal motif de déplacement à l'intérieur de la Suisse, tant au niveau suisse que cantonal. Les kilomètres parcourus pour les loisirs le sont majoritairement en voiture.

4.2 Des solutions intercantionales ont-elles été discutées s'agissant des différentes régions touristiques du canton de Fribourg limitrophes des cantons voisins ?

L'UFT entretient des contacts réguliers avec l'ensemble des régions touristiques et les cantons voisins. Les solutions proposées par plusieurs villes et cantons ont des coûts très élevés, à l'image du Tessin (6 millions de francs/an) et Neuchâtel (1,9 million de francs/an).

4.3 Dans quelle mesure le canton de Fribourg participe-t-il aux coûts de « Fribourg, terre des valeurs » ? Des montants sont-ils prévus pour l'amélioration de l'offre en matière de transports publics ? Si oui, dans quelle proportion ?

Le canton soutient Fribourgissima pour la marque « Fribourg, terre de valeurs », dont le rôle est la promotion de l'image du canton au-delà de ses frontières.

5. Le canton de Fribourg estime-t-il qu'il serait envisageable d'optimiser l'offre pour les touristes en collaboration les organismes cantonaux touristes et hôteliers, ainsi qu'avec les organisations régionales voisines (par ex. dans le sens d'une carte couvrant le Mitteland ou la « barrière de rösti »), de sorte que la simplicité d'utilisation, la répartition équitable des coûts et le tourisme durable soient favorisés ?

Le Conseil d'Etat est d'avis que seule une solution nationale peut faire avancer un tel projet. Le tourisme durable ne comporte pas uniquement la problématique des transports publics mais également la mobilité douce dans son ensemble. Comme mentionné, l'obstacle principal est le coût qu'une telle problématique génère, estimé à plus de 3,5 millions de francs par an. Ce montant correspond au double de la contribution annuelle de l'Etat à l'UFT pour toutes les activités touristiques du canton.

Le système suisse des transports publics est un système intégré. Ce système, unique au monde, permet de voyager avec un seul titre de transport valable pour un voyage entier, même s'il est réalisé avec plusieurs entreprises et des moyens de transport différents (trains, bus, trams, tramways voire remontées mécaniques ou bateaux). Il facilite aussi la consultation des horaires des transports publics par les voyageuses et les voyageurs. Les horaires des différentes lignes de transports publics suisses sont en effet harmonisés sous la supervision de l'Office fédéral des transports et leur publication est centralisée.